



Partout, pour tous.

## REGLEMENT DU JEU

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

ASSU 2000 immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 07 001 985 dont le siège social est situé au 40 avenue de Bobigny (93130, France)

Organise du 30 mai au 15 juin un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « GAGNEZ VOS PLACES POUR LA FINALE DU 10 JUILLET AVEC ASSU 2000 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu se déroule exclusivement dans les agences du réseau ASSU 2000 aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au Jeu s'effectue en déposant un bulletin d'inscription dûment rempli dans l'urne du Jeu prévue à cet effet.



Partout, pour tous.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique- pendant toute la période du jeu.

---

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

5 gagnants seront tirés au sort dans les 9 jours suivant la fin du Jeu.

Les gagnants seront contactés le 28 juin, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 9 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 5 gagnant(s) parmi les participants ayant rempli et déposé leur bulletin d'inscription dans l'urne de l'agence ASSU 2000

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le Jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte le lot suivant :

##### **2 Places en catégories 2 pour la finale de l'Euro 2016, le 10 juillet au stade de France.**

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.